



الوطنية للتأمين وإعادة التأمين

NATIONALE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE

Société Anonyme au capital de 100.000.000 d'Ouguiya (MRU)

NOTE INTERNE

(Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme)

Mise a jour du 26 décembre 2019

Dans le cadre de sa politique constante de Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du terrorisme et conformément aux législations Nationales et Internationales, la NASR S.A. exhorte tous ses employés à toujours faire preuve de vigilances pour le respect strict de l'esprit de cette politique.

Les souscripteurs sont ainsi conviés à un maximum de rigueur pour le respect des règles suivantes :

— S'assurer de l'identité du client :

- Pour une Personne Physique : Collecter le nom complet inscrit dans les documents officiels, le numéro d'identification nationale, de la carte de résident ou du passeport, le lieu de résidence, date et lieu de naissance, la nationalité et la profession et vérifier ces informations via une pièce d'identité en cours de validité et en garder une photocopie. Pour le commerçant : collecter une copie de l'extrait du registre de commerce Pour le non résident : vérifier les visas d'entrée et leurs validités et en garder une photocopie.
- Pour une entreprise/organisation : collecter la forme juridique, le certificat de constitution, les statuts, l'identité des dirigeants, le registre du commerce, le numéro d'identification fiscale, l'adresse enregistrée, les actionnaires à hauteur de 10% ou plus, la nature de l'activité. Vérifier ces informations via documents officiels et en garder photocopie.
- Pour le non résident :
 - Personne Physique : Vérifier le visa d'entrée et sa validité et en garder une photocopie
 - Entreprise/organisation :
 - Collecter une copie des statuts dûment certifiée par l'ambassade accréditée auprès du pays où se trouve la maison mère.
 - Avoir l'accord préalable de l'autorité de tutelle de l'entreprise pour établir la relation commerciale si cela est exigé par cette autorité.
- Pour la Personne Politiquement Exposée (PPE)¹ : Informer le Responsable LCB/FT, de tout contrat ou opération impliquant une PPE qu'il s'agisse d'un contrat pour Personne Physique ou pour une entreprise ou de toute autre opération réalisée par l'entreprise.

¹ Voir Annexes à la politique LCB/FT de la NASR S.A. (Mise à jour du 10/12/2019)

- Eviter les opérations suspectes. En cas de soupçon², remonter les opérations en question au Responsable LCB/FT.
- Eviter toutes opérations en lien avec :
 - Des pays soumis à des sanctions ou embargos ou autres mesures similaires par les Nations Unies
 - Des pays désignés par l'UMEF³ car ne possèdent pas de législation ou de systèmes de LCB/FT adéquats, n'appliquent pas les recommandations du GAFI⁴ ou ne peuvent les appliquer avec l'efficacité requise⁵
 - Des pays connus pour avoir un niveau élevé de corruption et activités illicites telles que le trafic de drogues et leur culture, la contrebande d'armes et autres.
 - Clients/Partenaires ou bénéficiaires effectifs dont la réputation ou les opérations sont douteuses.
- Conserver toutes les données (y compris pièces et documents) relatives aux contrats, opérations, correspondances et toutes autres informations commerciales ou financières, au niveau local ou international et tous les résultats d'analyses et audits pour une durée d'au moins dix ans après la cessation de la relation d'affaires.

Cette note annule et remplace la Note Interne N°205/2017 du 25 juillet 2017.

LE DIRECTEUR TECHNICO-COMMERCIAL
HACEN OULD HAIMOUD

Amp :

- DG
- CJ
- DE
- Sce Recouvrement
- Tous les services de la D.T.C

² Voir Indices de soupçon dans Annexes à la politique LCB/FT de la NASR S.A. (Mise à jour du 10/12/2019)

³ Unité Mauritanienne des Enquête Financière

⁴ Groupe d'Action Financière

⁵ Juridictions à haut risque : Iran, République populaire démocratique de Corée.

Autres juridictions sous surveillance : Bahamas, Botswana, Cambodge, Ghana, Islande, Mongolie, Pakistan, Panama, Syrie, Trinité-et-Tobago, Yémen et Zimbabwe